

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 24 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Sonia CAROFF à Mme Françoise BALLESTER  
M. Gwenaël COURTET à M. Christian GUEGUEN  
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE  
Mme Isabelle LOISEL à M. Henri-Philippe LAMY  
Mme Gaëlle LE BOUHART à Mme Anne-Marie GARANGE  
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES  
M. Hugues DEVAUX-MARKOV à M. Joël DANIEL

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	17 mai 2022
Date de l'affichage	18 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

**2022 50**

**Demande de subventions pour l'acquisition de matériel pour les espaces verts**

**Rapporteur** : F. Duval

**Acquisition d'une herse étrille**

L'achat de cet outil permet de pallier aux passages de produits phytosanitaires sur les espaces enherbés de type stade.

La herse étrille permet de lutter contre certaines graminées ayant un enracinement faible. Elle permet également de corriger les défauts de planéité du terrain.

Les bénéfices consistent notamment à avoir un terrain n'ayant pas ou peu de mauvaises herbes de par son action mécanique, à la non utilisation de produits phytosanitaires et à la réduction des opérations mécaniques importantes de type scarification, regarnissage.

### Acquisition d'un broyeur de végétaux

L'achat d'un broyeur de végétaux contribue très largement à la réduction de nos évacuations de déchets verts vers des centrales de traitements. De plus, cela permet de valoriser les produits issus de la taille et/ou de l'entretien des espaces verts autrement considérés comme un déchet.

En réduisant l'évacuations de nos déchets et en les revalorisant, via le broyeur, nous facilitons les travaux d'entretien (diminution des adventices par le paillage, réduction de la consommation d'eau, réduction des exportations, diminution du temps d'entretien, gains financiers).

La région Bretagne permet la subvention de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique et une bonification (+10%) est appliquée lorsque la collectivité (répondant à l'ensemble des critères d'éligibilités) est reconnue zéro phyto.

Nature des travaux	HT	TTC
Herse étrille	9 333,33 €	11 200,00 €
Broyeur de végétaux	25 000 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 333,33 €</b>	<b>41 200,00 €</b>

### Plan de financement prévisionnel :

BESOINS	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT
Herse étrille	9 333,33 €	Région Bretagne pour herse (50% pour un montant HT subventionnable maximum de 5 000 €)	2 500,00 €
Broyeur de végétaux	25 000,00 €	Région Bretagne pour broyeur (50% pour un montant HT subventionnable maximum de 12 000 €)	6 000,00 €
		Autofinancement	25 833,33 €
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>34 333,33 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>34 333,33 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à solliciter la région Bretagne et tout autre organisme pour subventionner ce matériel.

Envoyé en préfecture le 27/05/2022

Reçu en préfecture le 27/05/2022

Affiché le 27 Mai 2022

ID : 056-215600784-20220524-DEL\_2022\_50-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 12 avril 2022 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter leur financement auprès de la région Bretagne et de tout autre organisme.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 25 Mai 2022  
Le Maire,  
Joël DANIEL

